

N° 09

Séance du 12 octobre 2021

OBJET :

**TRANSPORTS EN  
COMMUN :  
PROTOCOLES  
D'ACCORD  
TRANSACTIONNEL  
DANS LE CADRE  
DE L'ADAPTATION  
DES LIGNES  
112 ET 302  
EN AVRIL 2021**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 05 octobre 2021 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 12 octobre, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Lyliane BEYNEL, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, EVELYNE CHOUVIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENEBIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Patrick LEDIEU, Alain LIMOUSIN, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Alexandre PALMIER, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Gérard PEYCELON, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Georges THOMAS, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Yannick TOURAND, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Bertrand DAVAL par Patrice POTIONNIER, Jean-Marc DUMAS par Danielle THIEN, Colette FERRAND par Pierre BARTHELEMY, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE

**Pouvoirs** : Georges BONCOMPAIN à Bernard TRANCHANT, Christophe BRETON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Jean-Baptiste CHOSSY à Olivier JOLY, Pierre CONTRINO à Abderrahim BENTAYEB, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Olivier GAULIN à Christiane BAYET, Martine GRIVILLERS à Cindy GIARDINA, Gilbert LORENZI à Pascale PELOUX, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Pierre-Jean ROCHETTE à Christophe BAZILE, Denis TAMAIN à Hervé BEAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20211012-20211012\_CC\_D09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2021



**Absents excusés** : Jean Maxence DEMONCHY, Joël EPINAT

**Secrétaire de séance** : Valéry GOUTTEFARDE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	113
Nombre de membres suppléés	7
Nombre de pouvoirs :	13
Nombre de membres absents non représentés :	2
Nombre de votants :	126

Vu les compétences de Loire Forez agglomération en matière de transports et de mobilité,

Vu le contrat 2020MP20LFTR004 Lots 1 et 2, relatif à l'exploitation des lignes régulières de transport public de voyageurs 112 « Montbrison – Chalmazel » (nouvelle ligne Cars Région L31) et 302 « St-Bonnet-le-Château – Montbrison » (nouvelle ligne Cars Région L32), et leurs services scolaires associés,

Considérant la crise sanitaire actuelle et la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées ont été fermés à partir du mardi 6 avril 2021 pour une durée de 3 semaines.

L'adaptation du calendrier scolaire qui a suivi a conduit à une adaptation de l'offre de transports sur le territoire de Loire Forez agglomération, et notamment des lignes régulières 112 et 302 avec :

- des courses dites « de fond de ligne » : passage en période orange du 6 au 9 avril 2021,
- des services de transport scolaire associés aux lignes : suspension de ces services du 6 avril au 9 avril 2021 inclus, puis du 26 avril au 30 avril 2021 inclus.

L'article 8 du CCAP du marché de ces lignes prévoit qu'« en cas de non-exécution des services résultant d'un évènement exceptionnel non prévisible [...], au-delà de 5 jours ouvrables, seuls les services effectivement réalisés seront rémunérés, sur la base des documents de prix du contrat (calcul au prorata du nombre de services assurés sur le nombre de services prévu au contrat). L'éventuelle indemnisation du titulaire donnera lieu à la signature d'un protocole transactionnel entre les parties ».

Pour la période considérée, les services faits ont ainsi été rémunérés aux exploitants.

En plus de la rémunération des services faits, il est proposé que les exploitants soient indemnisés à hauteur de 50% du manque à gagner entre les services effectués et ce qui aurait dû être réalisé.

Cette indemnisation sera versée aux exploitants par le biais de protocoles d'accord dont le détail, par entreprise et par ligne, est le suivant :

	Montant initialement dû à l'exploitant pour le mois d'avril 2021	Montant rémunéré au titre des services faits	Manque à gagner	Indemnisation à hauteur de 50% du manque à gagner
2TMC – Ligne 112	40 625,25 €HT	29 421,50 €HT	11 203,75 €HT	5 601,88 €HT
2TMC – Ligne 302 services scolaires	924 €HT	168 €HT	756 €HT	378 €HT
CARS PHILIBERT – Ligne 302 fond de ligne	20 374,14 €HT	18 435,53 €HT	1 938,61 €HT	969,31 €HT
CARS PHILIBERT – Ligne 302 services scolaires	4 947,84 €HT	896,28 €HT	4 051,56 €HT	2 025,78 €HT
VOYAGES SESSIECQ – Ligne 302 services scolaires	5 298 €HT	920 €HT	4 378 €HT	2 189 €HT

En synthèse, les montants reversés aux entreprises seraient les suivants :

- Pour la SAS 2TMC (Lignes 112 et 302) : 5 979,88 €
  - Pour la société CARS PHILIBERT (ligne 302) : 2 995,09 €
  - Pour la SAS VOYAGES SESSIECQ (ligne 302) : 2 189 €
- soit un total de 11 163,97 €.

Il est donc demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les protocoles d'accord transactionnel à intervenir avec les sociétés SAS 2TMC, Cars Philibert et Voyages Sessiecq,
- autoriser le Président à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré par 126 voix pour, le conseil communautaire décide :

- d'approuver les protocoles d'accord transactionnel à intervenir avec les sociétés SAS 2TMC, Cars Philibert et Voyages Sessiecq,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 12 octobre 2021.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Président  
Christophe BAZILE

*Le Président,*

*- certifie que le présent acte est exécutoire en application des dispositions de l'article L2131 du CGCT, transmis en sous-préfecture*  
*- informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication*

*Pour le Président, par délégation,  
Virginie AULAS,  
directrice générale des services*

